



Nos réf. : XB/CA10

VILLE DE MAICHE
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2022-77 – Place réservée à la livraison - parking Marpa

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la nécessité de réserver une place de stationnement aux livraisons des magasins de la rue Montalembert, afin de ne pas perturber la circulation dans cette rue,

ARRETE

Article 1 : Sur le parking dit Marpa, une place de stationnement sera réservée aux livraisons. Cette place se situe au fond du parking côté pharmacie.

Article 2 : La signalisation qui s'impose pour matérialiser le présent arrêté sera apposée.

Article 3 : La gendarmerie et les gardiens de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Messieurs les gardiens de police municipale,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,

Maîche, le 04 novembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 16 novembre 2022